

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

22/08/2019 | 9 h 00 à 16 h 00 (heure de l'Atlantique – États-Unis et Canada)

Participants

Douglas Jones; Haley Flaro; Lucien Sonier; Julie Marr; Gaëtan Guérette; Tina Soucy; Hector Losier; James Stanley; Donna McNeill; Mike MacMullin; et Mel Norton.

Membres du personnel présents : Sonia Lanteigne et Susan Layton.

Membres du personnel présents pendant une partie de la réunion : Perry Cheeks, Crispina Caballero et Carol Veysey.

Le 22 août 2019 – 8 h 30 à 16 h 00

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 18 juillet 2019 soit adopté tel qu'il a été présenté.

2. Moment de sécurité

Discussion portant sur l'importance de préparer sa voiture avant le départ en vue de parcourir de longues distances, notamment en s'assurant que le réservoir du véhicule est plein d'essence, que la pression des pneus est correcte, etc.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président du conseil déclare un conflit d'intérêts au sujet des points 16b) et 16c).

4. Séance à huis clos

Le conseil tient une séance à huis clos.

5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2019

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la réunion du conseil du 18 juillet 2019 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

6. État des mesures découlant de la réunion du 18 juillet 2019

Le président et chef de la direction passe en revue l'état des mesures découlant des réunions précédentes du conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

L'état des mesures découlant de la réunion soit reçu et déposé.

7. Résolutions en bloc

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Les résolutions en bloc soient reçues et déposées.

8. Rapport du président du conseil

a) Mise à jour sur le plan de travail du conseil

Le président du conseil passe en revue l'état du plan de travail du conseil. Il est noté qu'une mise à jour sur le plan stratégique sera présentée à la prochaine réunion du conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le rapport du président du conseil soit reçu et déposé.

9. Séance à huis clos : Rencontre avec le président du Tribunal d'appel des accidents au travail

Le conseil tient une réunion à huis clos avec le président du Tribunal d'appel des accidents au travail.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le rapport verbal du président du Tribunal d'appel des accidents au travail au conseil de Travail sécuritaire NB soit reçu et déposé.

Pause

10. Présentation des intervenants de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick

Cette présentation traite d'un certain nombre de questions aux fins d'étude par le conseil de Travail sécuritaire NB : la non-durabilité des taux de cotisation; le moment de publication des taux; la protection pour les cancers présumés chez les pompiers; les dossiers de sécurité au travail; le syndrome de stress post-traumatique et les problèmes de santé mentale; la communication avec les employeurs; et l'expérience des clients.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le rapport de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick soit transmis au personnel, qui fera une mise à jour sur la façon dont ces questions sont abordées et en fera rapport à l'Union.

11. Rapport du président et chef de la direction

a) Mise à jour sur les modifications législatives

Le président et chef de la direction aborde l'examen en cours de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, ainsi que le calendrier des prochains examens de la législation.

D'autres modifications législatives de la *Loi sur les accidents du travail* qui sont à l'étude comprennent l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, ainsi que des modifications aux dispositions sur l'aide médicale. Enfin, les modifications proposées en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* comprennent celles qui visent à clarifier les obligations des salariés, des employeurs et des superviseurs dans la législation et le pouvoir de Travail sécuritaire NB d'imposer des sanctions administratives.

b) Mise à jour sur les projets

Le président et chef de la direction passe en revue les progrès réalisés à ce jour en ce qui concerne le délai entre l'inscription de la réclamation et le premier paiement.

c) Mise à jour sur la fiche des résultats

Le président et chef de la direction passe en revue la dernière mise à jour sur la fiche des résultats.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le rapport du chef de la direction, y compris les points 11a), b) et c), soit reçu et déposé.

Dîner

12. Mise à jour sur les finances du mois de juillet

Le principal agent financier présente une mise à jour sur les finances, en date du 31 juillet 2019, qui fait état d'un niveau de capitalisation de 95 %.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La mise à jour sur les finances du principal agent financier soit reçue et déposée.

13. Étude de l'actif et du passif

La direction présente une recommandation sur la composition de l'actif aux fins d'approbation par le conseil comme suit : transférer 1 % des liquidités aux obligations Universe et 2 % des obligations à rendement réel au secteur de l'infrastructure.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La recommandation de la direction sur la composition de l'actif soit approuvée, telle qu'elle a été présentée.

La direction présente également une mise à jour sur l'élaboration de la politique de capitalisation. Plus précisément, elle demande au conseil s'il veut maintenir l'approche actuelle qui consiste à mettre l'accent sur la stabilité des taux (ce qui permet une plus grande volatilité du niveau de capitalisation).

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La politique de capitalisation devrait continuer d'être axée sur la stabilité des taux.

14. Calendrier et budget de la transformation de la technologie

Le dirigeant principal de l'information fait une mise à jour sur les priorités concernant la transformation numérique 2020. La transformation numérique globale s'échelonnera sur une période d'environ quatre ans.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La mise à jour sur la transformation numérique du dirigeant principal de l'information soit reçue et déposée.

Pause

15. Mise à jour du Comité de vérification

a) **Mise à jour sur l'assurance des administrateurs et dirigeants, et prochaines étapes**

Une mise à jour sur l'état de la demande d'assurance des administrateurs et dirigeants, ainsi que sur le coût annuel, est présentée.

b) **Mise à jour et recommandation sur les options de gestion des placements de Travail sécuritaire NB**

La direction recommande à Travail sécuritaire NB de passer à un modèle hybride selon lequel Vestcor gérerait environ 68 % du portefeuille actuel composé de titres à revenu fixe, 40 % du portefeuille d'actions canadiennes, du portefeuille d'actions américaines, internationales et des marchés naissants, ainsi que du portefeuille immobilier canadien. Le personnel de gestion interne des placements de Travail sécuritaire NB conserverait la responsabilité d'environ 32 % de la valeur du portefeuille, soit 60 % du portefeuille d'actions canadiennes, du portefeuille immobilier international, du fonds d'infrastructure et du fonds de stratégie opportuniste.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La recommandation de la direction (décrite ci-dessus) soit approuvée par le conseil, mais dans le cadre de cette nouvelle approche sur la stratégie de placement, la direction cherchera à obtenir un siège au conseil de Vestcor, à comprendre l'obligation fiduciaire du conseil ainsi que le rôle de la consultation auprès des intervenants et des communications avec ceux-ci relativement à cette modification de stratégie de placement.

c) **Conseiller du Comité de vérification**

Deux propositions sont présentées au Comité de vérification pour la participation d'un conseiller.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La recommandation d'aller de l'avant avec la proposition du cabinet Deloitte soit approuvée, sous réserve de la confirmation de la nécessité de la présence de deux associés par réunion ainsi que du coût annuel.

d) **Mise à jour sur les résultats de la vérification interne et les plans d'action de la direction**

Le président du Comité de vérification donne un aperçu de la présentation de la vérification interne, ainsi que des constatations récentes et de la mise à jour du plan de travail de celle-ci.

De plus, le président du Comité de vérification informe le conseil de la présentation et de la motion approuvée par le Comité concernant l'exigence d'une vérification de l'assurance de la qualité du Service de la vérification interne à effectuer tous les cinq ans.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La direction procède à une vérification de l'assurance de la qualité du Service de la vérification interne, conformément à la Loi sur la passation des marchés publics, sous réserve de la participation du Comité de vérification à l'établissement de la portée de la vérification de l'assurance de la qualité.

e) Mise à jour sur le plan de gestion des risques d'entreprise

Le président du Comité de vérification présente une mise à jour sur le plan de gestion des risques d'entreprise, y compris certains des risques particuliers qui ont été déterminés et les améliorations à apporter.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le rapport verbal du Comité de vérification soit reçu et déposé.

16. Mise à jour du Comité de gouvernance

- a) La présidente du Comité de gouvernance mentionne que le Comité avait accepté d'organiser une réunion avec le président du conseil et les présidents des divers comités pour discuter du format et de la structure des comités, y compris des éléments à améliorer.

Le président du conseil présente une mise à jour sur une réunion à laquelle il a assisté avec les présidents des autres sociétés de la Couronne, le Premier ministre et son personnel.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve la recommandation du Comité de gouvernance concernant l'approbation du maintien de la participation du président du conseil (ou, en son absence, de la vice-présidente du conseil) à ces réunions de gouvernance avec d'autres sociétés de la Couronne.

b) Politique sur les conflits d'intérêts du conseil

La présidente du Comité de gouvernance passe en revue la politique sur les conflits d'intérêts.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La politique sur les conflits d'intérêts soit approuvée telle qu'elle a été présentée.

c) Lignes directrices pour obtenir les services de conseillers juridiques externes

La présidente du Comité de gouvernance confirme que l'avocate générale avait préparé une directive sur l'embauchage de conseillers juridiques externes, qui indiquait les facteurs pertinents à prendre en compte au moment d'obtenir les services d'un conseiller juridique de l'extérieur.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Les lignes directrices concernant l'embauchage de conseillers juridiques externes soient reçues et classées à titre de renseignement.

d) Code de conduite du conseil

La présidente du Comité de gouvernance passe en revue le code de conduite du conseil ainsi que la recommandation du Comité de gouvernance.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le code de conduite soit approuvé tel qu'il a été présenté.

e) Entente de confidentialité

La présidente du Comité de gouvernance passe en revue certaines modifications mineures apportées à l'Entente de confidentialité du conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La recommandation du Comité de gouvernance concernant l'Entente de confidentialité soit approuvée par le conseil, telle qu'elle a été modifiée.

f) Politiques

i. Politique 41-004 – Gouvernance – Élaboration des politiques

La gestionnaire des Politiques et de la représentation auprès du Tribunal d'appel des accidents au travail passe en revue les mises à jour apportées à cette politique à la suite du projet de loi 2, le nouveau format de la politique, et clarifie la délégation des pouvoirs entre le président et chef de la direction et le conseil. L'avocate générale mentionne également qu'un avis juridique a été obtenu pour confirmer le pouvoir du conseil de déléguer au président et chef de la direction le pouvoir d'élaborer des politiques.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La diffusion 4 de la Politique 41-004 – Gouvernance – Élaboration des politiques entre en vigueur le 22 août 2019, et annule la diffusion 3 de cette même politique.

ii. Calendrier des politiques de 2020

Le calendrier des politiques de 2020 est établi en fonction du plan stratégique, des prestations discrétionnaires, du risque lié à la durée des réclamations et du cycle d'examen des politiques.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le calendrier des politiques de 2020 soit approuvé tel quel.

iii. Politique 21-206 – Financement de l’achat d’une rente

À la suite de la réunion du conseil du 18 juillet 2019 à l’égard de la Politique 21-206 – Financement de l’achat d’une rente, le conseil adopte la motion suivante :

Que la Politique 21-206 – Financement de l’achat d’une rente, diffusion 7, en vigueur le 1^{er} juillet 2019, soit approuvée et que la diffusion 6 soit annulée.

L’avocate générale demande que cette motion soit modifiée en changeant la date d’entrée en vigueur du 1^{er} juillet 2019 au 14 juin 2019 afin qu’elle coïncide avec celle du projet de loi 27.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La modification de la motion susmentionnée, en date du 18 juillet 2019, soit adoptée pour faire passer la date d’entrée en vigueur du 1^{er} juillet 2019 au 14 juin 2019.

g) Mises à jour du règlement administratif n° 1

Le président du conseil passe en revue les dernières révisions apportées au règlement administratif aux fins d’approbation par le conseil à sa prochaine réunion. Une modification additionnelle est proposée concernant l’ajout d’une virgule au paragraphe 5(6).

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le règlement administratif n° 1, tel qu’il a été modifié, soit approuvé.

h) Délégation du pouvoir de nomination des arbitres en vertu de la *Loi sur l’hygiène et la sécurité au travail*

La présidente du Comité de gouvernance présente l’avis juridique reçu concernant le pouvoir du conseil de déléguer le pouvoir de nomination d’arbitres en vertu du paragraphe 25(2) de la *Loi sur l’hygiène et la sécurité au travail*, conformément au pouvoir que lui confère le paragraphe 16(2) de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l’indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d’appel des accidents au travail*.

Pour cette raison, le Comité de gouvernance avait recommandé une modification à une motion antérieure du conseil, en date du 21 mai 2019, comme suit :

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La motion du conseil du 21 mai 2019 qui s’énonce comme suit :

« La liste des arbitres soit approuvée, telle qu’elle a été modifiée, avec le retrait de deux arbitres, notamment KV et JM, en attendant la réception d’un avis juridique externe pour minimiser ou éviter tout risque de conflits à l’avenir et qu’une recommandation soit ensuite présentée au conseil. »

soit annulée.

et que le conseil délègue son pouvoir d'approuver les arbitres nommés en vertu du paragraphe 25(2) de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail au président et chef de la direction.

i) Note de service concernant l'engagement des intervenants

La présidente du Comité de gouvernance passe en revue le processus d'engagement des intervenants précédemment approuvé par le conseil, y compris les politiques pertinentes.

Sur motion dûment présentée et appuyée :

Une motion est déposée demandant à tous les membres du conseil de se conformer aux politiques et au processus applicables relatifs aux intervenants du conseil de Travail sécuritaire NB.

La motion est rejetée.

Sur motion dûment présentée et appuyée :

Le processus des intervenants approuvé par le conseil de Travail sécuritaire NB, à sa réunion du 17 janvier 2019, soit réexaminé, et l'engagement des intervenants cessera jusqu'à ce que cet examen soit terminé.

La motion est rejetée.

Le 23 août 2019 –8 h 30 à 12 h 15

17. Présentation des intervenants : Association des pompiers

L'Association des pompiers fait une présentation sur les « cancers présumés chez les pompiers du Nouveau-Brunswick ».

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La présentation de l'Association des pompiers soit reçue et déposée.

18. Présentation du cabinet Cox et Palmer sur l'obligation fiduciaire

Le cabinet Cox et Palmer fait une présentation sur l'obligation fiduciaire des administrateurs, y compris les obligations imposées par la loi propres au conseil de Travail sécuritaire NB.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La présentation du cabinet Cox et Palmer soit reçue et déposée.

Pause

19. Mise à jour et analyse – Modifications au kilométrage pour les travailleurs blessés

La direction fournit une analyse du kilométrage payé aux travailleurs blessés, accompagnée d'une recommandation proposée.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La direction ramène une recommandation revue et corrigée au premier trimestre de 2020 qui comprendrait une option d'approche graduelle sur une période de temps.

20. Taux de cotisation

a) Taux de cotisation des pompiers de 2020

La direction présente une recommandation sur le taux de cotisation de 2020 en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le taux de cotisation de 2020, en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers, soit approuvé à 465 \$ par pompier.

b) Prochaines étapes de l'établissement des taux de cotisation en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*

La direction examine les prochaines étapes de l'approbation des taux de cotisation en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*.

Affaires nouvelles

Aucune nouvelle affaire n'est soulevée.

Ajournement – Motion d'ajournement